

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 juin 2022

Date de la séance : 6 juillet 2022 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 6

Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - MM. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER – Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration M. Sébastien MORIN.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE**N°22/07/06/015**

OBJET : TE63 Eclairage public : travaux d'éclairage du terrain d'honneur de football en LED - complément de travaux

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux d'éclairage public prévus sur le terrain d'honneur de football au complexe sportif Jean Jaurès.

La commune avait précédemment délibéré le 30 Juin 2021 pour valider ces travaux d'éclairage à hauteur de 150 000 € HT dont un fond de concours communal de 75 002,88 €.

Les études de sol nécessaires au dimensionnement des fondations des quatre mâts d'éclairage ont permis de découvrir des réseaux gênant à proximité de la future fondation de l'un des quatre mâts.

Afin de mener à bien ce projet d'éclairage, il est nécessaire de déplacer un certain nombre de réseaux alimentant le complexe (eau, gaz et électricité).

TE63, en parallèle du projet d'éclairage en cours, va pouvoir réaliser l'ensemble de ces travaux de terrassement et de pose de gaines pour le compte de la commune.

Ce complément non prévisible en amont s'élève à 10 000 € HT et à une participation communale complémentaire de 5 000 €.

M. MORIN sollicite l'inscription au programme Eclairage Public du Territoire d'Energies du Puy-de-Dôme et ce pour une réalisation immédiate.

Le montant global des travaux est désormais fixé à hauteur de 160 000 € HT et la participation de la commune s'élève à 80 002,88 € HT.

Monsieur MORIN, tout en précisant que ce dossier présenté à la commission « travaux » lors de sa séance du 27 juin 2022 a reçu un avis favorable, propose maintenant au Conseil Municipal d'autoriser :

- le Maire à signer la convention de financement pour le complément de travaux d'éclairage du terrain d'honneur de football,
- la prise en charge financière de ces travaux complémentaires d'éclairage sur l'année 2022.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *11/07/2022*
Reçu en préfecture le *11/07/2022*

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.